
Crédit photo Alain Doire BFC Tourisme

LE LODOIS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/01/2026

Infos Diverses

Les Plus Beaux Villages de France®

Cités de caractère BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

SÉANCE DU
15 JANVIER 2026

Étaient présents :

LIEVREMONT Jean-Michel, PICHETTI Christian, RENAUD Michel, MABILLE Yolande, POULENARD Patrick

Étaient absents excusés :

RENAUD GARNIER Audrey

Étaient absents :

RONDOT Robert, CALVI Olivier

Procuration :

RENAUD GARNIER Audrey donne procuration à RENAUD Michel

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur POULENARD Patrick ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de membres	
• En exercice	8
• Présents	5
• Votants	6
• Ayant donné procuration	1
• Absents excusés	1
• Absents	2
• Exclus	0

N° 1: BUDGET LOTISSEMENT : Décision modificative ajustement des écritures de stocks

Le Maire expose au Conseil Municipal que pour permettre l'émission des écritures de stocks sur le Budget Lotissement de la Rappe du Bas, il y a lieu de procéder à une révision de crédit en dépenses de fonctionnement au chapitre 043 au c/608 et en recettes de fonctionnement au chapitre 043 au c/796, les ajustements d'ordres budgétaires suivants sont adoptés sur l'exercice 2025:

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 608 : Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement		939.25 €
TOTAL D 043 : Opérations ordres intérieur de la section		**939.25 €**
R 796 : Transferts de charges financières		939.25 €
TOTAL TOTAL R 043 : Opérations ordre intérieur de la section		**939.25 €**

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations comptables et administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

RESULTAT DU VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	0	0

N° 2: Vente de terrain d'aisance et approbation plan de division

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande des nouveaux propriétaires de l'ancienne ferme de Joseph Genre Grandpierre située au lieu-dit Suchaux du Bas, d'acquérir du terrain d'aisance sur le domaine communal attenant à la bâtisse.
Dans cette optique, un plan de division de la partie qui serait cédée par la commune a été établi par le cabinet Coquard géomètre expert, qui inclut la déviation du chemin rural de Suchaux à la fontaine Jean Beurey.
Le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du plan de division à titre de projet ainsi que l'ouverture d'une enquête publique afin de constater qu'une aliénation d'une partie du domaine public est envisagée si les conclusions de l'enquête sont favorables.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de division, est favorable au principe de l'ouverture d'une enquête publique se prononçant sur le projet de déclassement du chemin rural.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

RESULTAT DU VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	0	0

SECRETARIAT DE MAIRIE
AGENCE POSTALE COMMUNALE

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI & MARDI	De 9h00 à 12h00
JEUDI	De 14h00 à 18h00

CONTACT

03 81 60 90 11
mairie.lods@orange.fr
www.lods.fr